

Autres sources d'exposition au plomb

Le plomb dans l'eau du robinet provient de canalisations ou de branchements en plomb, mais peut aussi venir (à moindre dose) de l'oxydation **d'alliages** (robinets en laiton), de soudures, voire de plastiques (polychlorure de vinyle - PVC) contenant du plomb (mais en dose beaucoup plus faible que lorsque la canalisation est directement en plomb)

Les anciennes **peintures au plomb** peuvent être à l'origine d'ingestion, soit directement (enfant portant à la bouche des peintures écaillées) soit indirectement par respiration de poussières de plomb remises en suspension à l'occasion de travaux de rénovation. Les peintures au plomb ont été progressivement interdites en France depuis 1915. L'interdiction de mise sur le marché n'est effective que depuis le 1er février 1993 [Guillot, 2003] ¹



Majoritairement, l'intoxication des enfants provient des peintures à la céruse (hydrocarbonate de plomb) couramment employées dans l'habitat jusqu'en 1949, pour leur résistance à l'humidité et aux moisissures, ainsi que pour leur longévité. On les retrouve sur différents supports tel que le plâtre, le fer et le bois.

Bien que souvent recouvertes par d'autres revêtements (peintures, papier peint) ne contenant pas de plomb, ces peintures peuvent, en cas de dégradation du support, se disséminer dans un logement, sous forme d'écaillés ou de poussières. Les jeunes enfants, du fait de leur comportement naturel (marche à quatre pattes, jeux au sol, doigts et objets portés à la bouche...) peuvent ingérer volontairement ou involontairement ces particules de plomb. L'intoxication peut également survenir pour les occupants lors de l'exécution de travaux sans précaution suffisante (libération de poussière de plomb en grande quantité, nettoyage trop sommaire...).

¹ I N E R I S - Données technico-économiques sur les substances chimiques en France
Version N°1-mai 05

Depuis le 12 août 2008, les propriétaires d'immeubles construits avant le 1^{er} janvier 1949, doivent **annexer à tout nouveau contrat de location** un constat de risque d'exposition au plomb (CREP) présentant un repérage des revêtements contenant du plomb. Est annexée à ce constat une notice d'information qui résume les effets du plomb sur la santé et les précautions à prendre en présence de revêtements contenant du plomb.

Enfin, certains **cosmétiques traditionnels (kohl...)**, contiendraient du plomb ainsi que **certains instruments culinaires** (plats à tajine mais aussi certains verres ou récipients en cristal). On peut aussi en retrouver **dans les émaux et céramiques**.

Certains passe-temps comme le **tir à la carabine, soldats en plomb** peuvent également être source de contamination.

Les contaminations se font différemment. Pour les cosmétiques et les instruments culinaires, il s'agit de contamination **par contact ou ingestion**. Pour les passe-temps, il s'agit de contamination par les poussières, mécanisme que l'on retrouve dans les **contaminations via les travailleurs exposés aux poussières de plomb dans leurs activités professionnelles**.

Le **tabagisme passif** est de la même nature et doit être pris en compte comme facteur d'exposition au plomb.²

Des **environnements industriels** peuvent également être à l'origine de contaminations. Aujourd'hui, le plomb est utilisé industriellement pour la fabrication de batteries (75% des utilisations françaises), dans des câblages, et dans certains alliages et soudures. Selon l'INERIS, les usages industriels du plomb ont augmenté ces dernières années dans le monde, en Europe et en France.

Les plaques de plomb utilisées pour **l'étanchéité des toitures, gouttières ou chenaux et autour de châssis de fenêtres** (ou autres éléments accessibles d'architecture) sont également en cause de même que les vitraux serties avec des entourages au **plomb (châteaux)**.³



² http://cgedd.documentation.developpement-durable.gouv.fr/documents/cgedd/008435-01_rapport.pdf

³ [guide pratique, le saturnisme intoxication par le plomb](#), agence régionale de santé